



Théâtre de l'EPI, 28 rue des Métairies, 41000 BLOIS

INSCRIPTION ATELIER THEATRE - ADOLESCENTS

Coordonnées du participant

Nom et Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
N° postal et localité	
Tél	
Adresse mail	

Coordonnées du représentant légal (si le participant est mineur)

Nom et Prénom	
Adresse (uniquement si différente du participant)	
N° postal et localité	
Tél/mail en cas d'urgence	

Mode de paiement (Cochez votre choix)

Prix par an	: 150 €
Adhésion à l'association	: 15 € (Payable le premier trimestre)
Paiement en 1 ou 3 fois	
<u>En espèces</u> :	
<u>Par chèque</u> (les chèques sont effectués à l'ordre du THEATRE DE L'EPI)	
Veuillez indiquer le nom de la personne qui effectuera le paiement :	

Droit à l'image

Je soussigné(e) Mme et/ou Mr.....
accepte que mon enfant soit pris(e) en
photographie lors des séances et que les documents ainsi réalisés soient publiés (dans la
presse, sur le site du théâtre de l'Epi). OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Fait le à
Signature :

Le (la) soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales
fournies avec la fiche d'inscription.
Lu et approuvé, le à
Signature du participant et de son représentant légal



Inscription

Conditions générales

1. Toute inscription à l'atelier théâtre entraîne une adhésion à l'association THEATRE DE L'EPI
2. Les adhérents du théâtre de l'EPI sont assurés par l'association pour la pratique du théâtre uniquement au sein du local situé au 28, rue des métairies 41000 Blois
3. Les inscriptions sont acceptées pour l'année, il est également possible de s'inscrire en cours d'année dans la limite des places disponibles
4. Deux séances gratuites sont proposées avant de s'engager
5. Les dates des vacances correspondent au calendrier scolaire appliqué dans notre département
6. L'animateur est présent dans le lieu dix minutes avant le début et dix minutes après la fin de la séance (veuillez, nous avertir en cas de retard pour récupérer un participant non majeur).
7. Les adhérents doivent respecter les règles sanitaires affichées dans les locaux où se déroulent les séances
8. L'association ne rembourse pas les séances manquées.
9. L'animateur ne rattrape pas les séances manquées par les participants cependant, si l'animateur ne peut pas assurer la séance hebdomadaire :
 - un remplacement est assuré, sinon
 - les adhérents sont avertis à l'avance, sauf cas de force majeure,
 - un rattrapage est programmé en accord avec les participants
10. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour avertir en cas d'absence ou de retard, vous pouvez contacter l'animateur ou par e-mail theatre.epi@gmail.com.
11. Tout adhérent du théâtre de l'EPI bénéficie d'un tarif gratuit pour assister aux spectacles produits par le Théâtre de l'EPI